



# LE COMBAT DES CHEMINOTS EST NOTRE COMBAT A TOUS

20 mars 2018

**Le 22 mars, les cheminots seront dans la rue pour refuser les attaques de Macron. À partir du 3 avril, ce sera la grève. Les cheminots ont non seulement raison de se battre, mais leur combat est le nôtre, et non devons les soutenir.**

## **Des « privilégiés » ? Sûrement pas !**

Malgré tous leurs efforts, le baratin des politiciens, des patrons et de bien des journalistes ne prend pas : nous savons tous que les cheminots ne sont pas des « privilégiés ». Les privilégiés, on les connaît : c'est la famille Peugeot, qui encaisse cette année des dizaines de millions d'euros de dividende sans rien faire d'autre qu'exploiter des salariés.

Le fameux « statut » des cheminots, c'est simplement des droits qu'ils ont gagné et qui devraient être ceux de tous, c'est-à-dire le fait de ne pas pouvoir être jetés à porte dès qu'un patron le décide. À PSA, nous avons connu des plans de licenciements ou de suppressions d'emplois par dizaines de milliers, et **c'est ça qui est anormal et révoltant**, pas le fait que certains salariés soient un peu mieux protégés !

## **Refuser la précarité**

On le sait tous : le rêve des patrons, c'est de n'avoir que des salariés précaires et intérimaires. C'est ce qu'essaye de faire le patronat dans les usines... et c'est ce que veut faire le gouvernement contre les cheminots. En supprimant le statut pour les nouveaux embauchés, il veut une SNCF où demain les salariés seront bien plus précaires. Les cheminots ont raison de le refuser.

**Si demain les patrons de PSA annonçaient qu'ils ne veulent plus un seul CDI dans leurs usines et les remplaceraient tous par des intérimaires, il faudrait nous battre pour le refuser !**

**C'est cela que font les cheminots et c'est tout à leur honneur !**

## **Une attaque contre tout le monde du travail**

En attaquant les cheminots et en espérant les faire plier, Macron vise en fait bien plus loin : il attaque la catégorie réputée pouvoir se mettre plus facilement en grève, et se dit que s'il gagne cette bataille, cela serait perçu comme une défaite par tous les salariés.

Assurément, cela lui donnerait des ailes pour préparer de nouvelles attaques, encore plus violentes, contre nous tous. C'est une raison de plus pour soutenir les cheminots !

**Il ne faut pas tomber dans le piège du gouvernement. Ils voudraient qu'on se divise, qu'on regarde avec jalousie la situation des salariés de la SNCF, qui ne sont pourtant ni mieux payés ni moins exploités que nous.**

**Pas question de se faire avoir ! Au contraire, ce qui pourra faire peur au gouvernement, c'est de constater que le mouvement des cheminots rencontre la sympathie et la solidarité de tout le monde du travail !**

**La CGT appelle les salariés à participer à la manifestation des cheminots  
Jeudi 22 mars, 13h00 gare de l'Est-Bastille.  
Rendez-vous avec la CGT PSA La Garenne, Poissy, Saint Ouen et RENAULT Flins  
métro Jacques Bonsergent à partir de 13h00**

Abraïm Fadma - 47 4112	El Yandouzi Ahmed - RS - 47 6498	Lardeur Etienne - DP - 47 8163	Rannaud Pascal - 47 7633
Baudouin Thomas - DSC Adjoint - 0683560874	Faure Sébastien - CHSCT - 47 7902	Mauduit Valérie - 47 7899	Stanovic Slavo - 47 3350
Gaultier Stéphane - 47 4858	Pognot Laurent - 47 6321	Verry Gilles - 47 4017	

# ATTAQUES DU PATRONAT CONTRE LES CONVENTIONS COLLECTIVES

**Il y a 50 ans, en 1968, les travailleurs de la Métallurgie de tout le pays étaient en grève pour exiger des garanties collectives pour tous. Cette lutte de plus d'un mois a abouti aux Conventions Collectives dont les travailleurs de la Métallurgie bénéficient encore aujourd'hui.** Nationalement l'UIMM, organisation patronale de la Métallurgie à laquelle PSA participe activement, a décidé de remettre en cause l'ensemble des acquis en profitant de l'application de la loi travail et des ordonnances MACRON.

**Tous les salariés sont concernés, puisque la convention collective des Ingénieurs Cadres et Techniciens (ICT) disparaît purement et simplement avec la suppression du statut des cadres et des références au temps de travail.**

**La loi travail casse la hiérarchie des normes... Mais la hiérarchie des normes, c'est quoi ?**

**Jusqu'à maintenant,** le code du travail et la législation du travail prévoyaient que seuls **les accords les plus favorables pour les salariés devaient être retenus.** Et que les accords d'entreprises ne pouvaient pas être en dessous des Conventions Collectives, des accords de branches et de la loi. La loi travail casse ce principe, désormais **les accords d'entreprises pourront être moins favorables pour les salariés** que les Conventions Collectives, les accords de branches et de la loi.

**L'UIMM met sur la table un projet d'accord sur les classifications, l'organisation et le temps de travail qui remplacerait les Conventions Collectives !**

**Jusqu'à maintenant,** le Patronat qui embauchait des salariés dans une entreprise de la métallurgie **devait prendre en compte** la référence aux diplômes de l'éducation nationale et obtenir un coefficient référencié dans une grille de salaire.

L'UIMM a décidé de tout balayer et de ne **plus prendre de référence** aux Diplômes. Autant dire, plus la peine d'envoyer nos enfants à l'école. **La référence serait désormais le poste de travail occupé et l'expérience.** Sauf que les salariés le savent bien les directions d'entreprises **refusent déjà de faire évoluer et d'augmenter les salaires malgré la polyvalence, les formations,** qu'ils ne veulent pas prendre en compte.

**AVEC CET ACCORD DE BRANCHE, CELA SERA BIEN PIRE, C'EST LE RETOUR DU TRAVAIL A LA TACHE**

**Sur l'organisation et le temps de travail le décor est planté!**

- 10 heures par jour de travail effectif.
- 24 heures de repos par semaine (et pas forcément le dimanche)
- 48 heures maxi par semaine selon les demandes de production
- Repos quotidien réduit à 9 heures (avec possibilité de le fractionner) au lieu de 11 heures
- Contingent d'heures supplémentaires annuelles à 440 heures au lieu de 220 heures aujourd'hui
- Forfait jour pour les ICT à 282 heures au lieu de 218 aujourd'hui
- Paiement des heures supplémentaires à 10% ou à récupérer dans l'année, au lieu de 25 % et 50 % avec une récupération sans limite

**La liste est encore longue...Autant dire que les salariés vont devoir dormir à l'usine et sacrifier leurs vies de familles :**

- Suppression de la Prime d'ancienneté et des congés d'ancienneté
- Suppression des 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie
- Suppression de Jours fériés
- Suppression des accords de mensualisation
- Suppression des Primes et majoration de nuit
- Suppression de l'indemnisation de départ en retrait.
- Suppression de la Prime vacances, là où elle existe encore

**Avec tout cela, plus besoin d'accord d'entreprise. C'est le nouveau socle minimum conventionnelle voulu par le Patronat, donc PSA, qui pourra s'appliquer!**